

## Barème d'honoraires de transaction TTC à la charge du vendeur

Habitation / Professionnel / Terrain / Commercial / Industriel

<b>Prix de vente</b>	<b>Honoraires TTC (TVA au taux de 20 %)</b>
De 1 € à 49 999 €	5 000 € TTC
De 50 000 € à 99 999 €	6 000 € TTC
De 100 000 € à 149 999 €	7 000 € TTC
De 150 000 € à 174 999 €	8 000 € TTC
De 175 000 € à 199 999 €	9 000 € TTC
De 200 000 € à 249 999 €	10 000 € TTC
De 250 000 € à 274 999 €	11 000 € TTC
De 275 000 € à 299 999 €	12 000 € TTC
De 300 000 € à 349 999 €	13 000 € TTC
De 350 000 € à 399 999 €	14 000 € TTC
De 400 000 € à 449 999 €	16 000 € TTC
De 450 000 € à 499 999 €	18 000 € TTC
De 500 000 € à 549 999 €	20 000 € TTC
De 550 000 € à 599 999 €	22 000 € TTC
De 600 000 € à 699 999 €	25 000 € TTC
De 700 000 € et au-delà	30 000 € TTC

Parkings et Boxes :

<b>Prix de vente</b>	<b>Honoraires TTC</b>
De 0 € à 30 000 €	1 500 € TTC

Nos honoraires sont à la charge du vendeur par défaut. Ils comprennent les prestations de : rédaction du mandat de vente, publicités diverses, visites, négociation, constitution du dossier de vente ainsi que la rédaction du compromis de vente (sauf souhait des parties rédaction notariée). Toutefois, dans certains cas, nos honoraires peuvent être à la charge de l'acquéreur (confère annonce). En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.